



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 octobre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Contrat de bail entre la Ville et Solidarité Jeunes Asbl Impuls**

La Ville met à disposition de l'Association sans but lucratif « Solidarité Jeunes », une salle de 29m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage dans un immeuble sis à 10, rue du Commerce, L-4067 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue du Commerce » sous le numéro cadastral 452/3517.

La durée du contrat de bail est fixée à une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, reconduction tacite d'année en année.

Le loyer mensuel s'élève à 500.- €, indexé.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jessica Krebs  
Service Biens fonciers